

juin 2024
n°188



Journal de Dracy-le-Fort



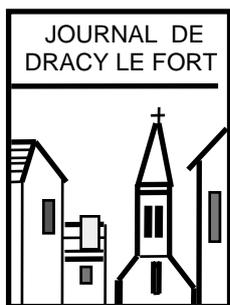
Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

Sommaire

pages 1-3	: Les 80 ans du Débarquement	Pages 18-20	: Carnet de deuil - Avis de décès
page 4	: Commémoration du 8-Mai	page 20	: Solution des mots croisés
page 4	: Jeune dracysienne championne	page 20	: Dates à retenir
pages 5-7	: Périple en Argentine	page 21	: Annonces paroissiales
page 8	: Mots croisés	page 21	: Humour dans les slogans
page 8	: Un pumptrack à Dracy	pages 22-39	: Conseils Municipaux
page 9	: Marathon - Terrasses de Dracy	page 40	: Responsables locaux
pages 10-17	: Associations	pages 41-42	: Annonceurs

Dracy, la place de la Mairie (dessin de 1992) Yves DUCOURTIOUX



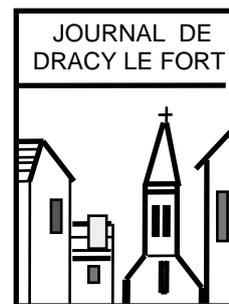


1977

JOURNAL DE DRACY

n°188

juin 2024



2024

Juin 2024, débarquement en Normandie pour quatre Dracysiens

Quatre Dracysiens se sont rendus en Normandie du 1^{er} au 8 juin, pour commémorer le 80^{ème} anniversaire du débarquement des troupes alliées.



Le *Command Car* - véhicule US de reconnaissance datant de 1942 - était du voyage ; il a rejoint la Normandie le 1^{er} juin sur un porte-char, et plus précisément dans la benne d'un GMC, opération et transport acrobatiques, ce qui dénote une parfaite maîtrise du chauffeur du poids lourd en charge de l'opération.

Cette semaine a été continuellement chargée en émotions, et nous avons souhaité vous en faire partager quelques moments parmi les plus intenses.

A noter toutefois que nous n'avons jamais eu accès aux cérémonies officielles qui, pour des raisons évidentes de sécurité, étaient strictement réservées aux Invités et Personnalités.

Le 6 juin, les déplacements relevaient même de l'exploit pour le commun des mortels, principalement dans le secteur américain.



Le 2 juin, nous sommes allés au Château de Creullet datant du XIV^e siècle et qui abrita en juin 1944 le Poste de commandement du Général Montgomery et vit la venue du Général de Gaulle le 14 juin.

Texte figurant sur la plaque scellée au mur

"Ici le 14 juin 1944, le Général de Gaulle retrouvant le sol de France enfin libéré est venu conférer avec le Général Montgomery en son quartier général de commandant en chef des forces terrestres alliées débarquées en Normandie le 6 juin 1944."

Le 3 juin, nous avons visité le Normandy Victory Museum qui se trouve à Catz. A côté du musée permanent qui présente une collection d'objets et véhicules de grande qualité, avec une scénographie remarquable, se trouvait une présentation dynamique des principaux véhicules blindés des forces en présence en juin 1944. Le Musée des Blindés de Saumur avait fait également le déplacement, pour effectuer des démonstrations exceptionnelles de blindés en fonctionnement. Pièce maîtresse, l'unique exemplaire au monde du char allemand Tigre II - 70 tonnes - en état de marche.



Le 4 juin, rencontre émouvante avec un vétéran américain de 100 ans, Eugène Kleindel. Ce soldat américain a combattu en Italie, à Anzio, où il a été blessé une première fois, puis en France dans les Vosges, où il a été blessé une seconde fois.



Le 5 juin, nous avons eu la surprise et l'honneur de croiser, au château de Fontaine Henry, deux hommes britanniques célèbres : le 1^{er} ministre Winston Churchill et le général Montgomery, commandant en chef des troupes au sol en Normandie.



Le 6 juin, recueillement au cimetière canadien de Bénysur-Mer, où reposent 2049 combattants.

Le 7 juin, visite de la batterie allemande de Longues-sur-Mer, ouvrage majeur du Mur de l'Atlantique, composée de quatre canons de marine de 150 mm de longue portée, sous abri bétonné. Cette batterie tenait sous son feu les plages d'Omaha Beach et de Gold Beach, et fut soumise à d'intenses bombardements aériens et navals, l'empêchant d'entrer pleinement en action le jour J. Elle fut prise dès le lendemain par les troupes britanniques.



Ensuite, nous nous sommes rendus à Graye-sur-Mer, sur la plage qui a vu le retour en France le 14 juin du Général de Gaulle. En ce lieu, une croix de Lorraine en métal, d'une hauteur de 18 m, a été érigée face à la mer.

Puis vers 16h nous avons rejoint la plage d'Asnelles, où se formait un convoi britannique de 300 véhicules militaires, pour participer à une cérémonie officielle sur la plage voisine d'Arromanches, privatisée pour l'occasion.



Au soir du 7 juin, veille de notre retour à Dracy, nous avons réuni tous les amis bourguignons présents en Normandie, au gîte de l'Escale à Villiers-le-Sec, commune de Creully-sur-Seulles, pour partager un moment d'émotion et d'amitié.



Sur la photo : les Bourguignons devant la banderole de l'association "Historic" qui, avec le soutien du Département et des communes traversées, organise la commémoration des 80 ans de la libération de la Saône-et-Loire, en reconstituant - du mercredi 4 septembre au dimanche 8 septembre 2024 - une colonne composée de 80 véhicules d'époque militaires et civils (résistants) et 160 participants en tenue de l'armée B - rebaptisée "1^{ère} armée française" le 19 septembre 1944 - qui suivra l'itinéraire emprunté en septembre 1944 par nos Libérateurs, de Mâcon à Autun, en passant par Tournus, Sennecey-le-Grand, Chalon-sur-Saône, Blanzay, Montceau-les-Mines, Montcenis, Le Creusot, Givry et Rully.

De nombreuses animations sont prévues par les communes participantes : défilés au pas de personnels et de véhicules, bals des années 40, passage aérien, et bien d'autres choses encore.

Texte : Jean Claude WURTZ, assisté de Michel BERNARD

Photos : Jocelyne et Jean-Claude WURTZ, Josiane et Michel BERNARD

lundi 8 mai 2024

DRACY

Commémoration de l'Armistice



"La 7^{ème} Compagnie" en vadrouille !

Une jeune Dracysienne championne de France en équipe avec le "Givry Starlett Club"

A seulement huit ans, Ambre PARDON devient championne de France en équipe avec la Grande Minime du "Givry Starlett Club".

Le championnat de France s'est déroulé pendant le week-end de la Pentecôte à Dunkerque, où le club a été titré quatre fois !



Partage d'émotions pendant un voyage en Argentine

Après avoir fait un petit moto-trek dans le sud de la France, quatre jeunes retraités décident de tenter une tout autre aventure en Argentine.



Quitte à aller si loin, autant visiter plusieurs régions :

- Buenos Aires
- Patagonie du Sud
- Chutes d'Iguaçu (Nord Est)
- Cordillère des Andes (Nord Ouest)



1^{ère} question : comment choisir les dates ?

Pour le sud de la Patagonie, on doit choisir l'été local, c'est-à-dire de décembre à début mars.

Pour le NOA (Nord Ouest Argentin), il faut y aller après mi-mars, car avant c'est la saison des pluies.

D'où les dates retenues : du **27 février au 4 avril**.

2^{ème} question : comment organiser le voyage ?

Par nous-mêmes ou par une agence ? Nous décidons de le faire par nous-mêmes, sauf pour la partie moto.

Vol pour Buenos Aires :

A Buenos Aires, nous ne sommes pas dépaysés, car c'est une ville de 3.5 millions d'habitants (16 millions pour le grand Buenos Aires, de type colonial espagnol). C'est la mégapole comptant le plus de théâtres et d'opéras au monde.

Conseil : prendre un hôtel en centre-ville et se déplacer en taxi (3 à 4 € pour 5 km, pour 4 personnes).



Il faut absolument assister à un match de foot, car c'est véritablement l'attraction préférée des Argentins. Le stade de la Boca compte 48 000 places, alors qu'il y a plus de 750 000 "socios" (supporters - actionnaires). Pour avoir une place, on peut essayer de négocier à l'entrée du stade, mais aussi à la réception des hôtels, ou dans les agences. Les personnages les plus importants pour les Argentins sont de loin Diego MARADONA (D 10 S) suivi de Lionel MESSI, puis José SAN MARTIN qui fut le libérateur des Espagnols et créa l'Argentine en 1816.

Patagonie du Sud :

 Vol de Buenos Aires à El Calafate. Location de voiture et départ pour El Chalten (250 km).



A El Chalten, petit village de montagne, où se retrouvent les alpinistes et les randonneurs, nous avons pu faire 3 treks de 8 à 10h chacun.

De là, nous en avons profité pour faire un saut de trois jours au Chili : Parc national de Torres del Paine à 420 km, avec aussi quelques treks de 5 à 10h.

Retour à El Calafate (220 km), départ pour des croisières sur le lac Argentino (plus de 120 km de long) où se jettent 27 glaciers, dont 7 principaux. Le plus beau, à mon avis : le Perito Moreno.



 Vol pour Iguazu via Buenos Aires

Chutes d'Iguazu

A la frontière du Brésil et de l'Argentine, un alignement de 275 cascades, long de 2,7 km.

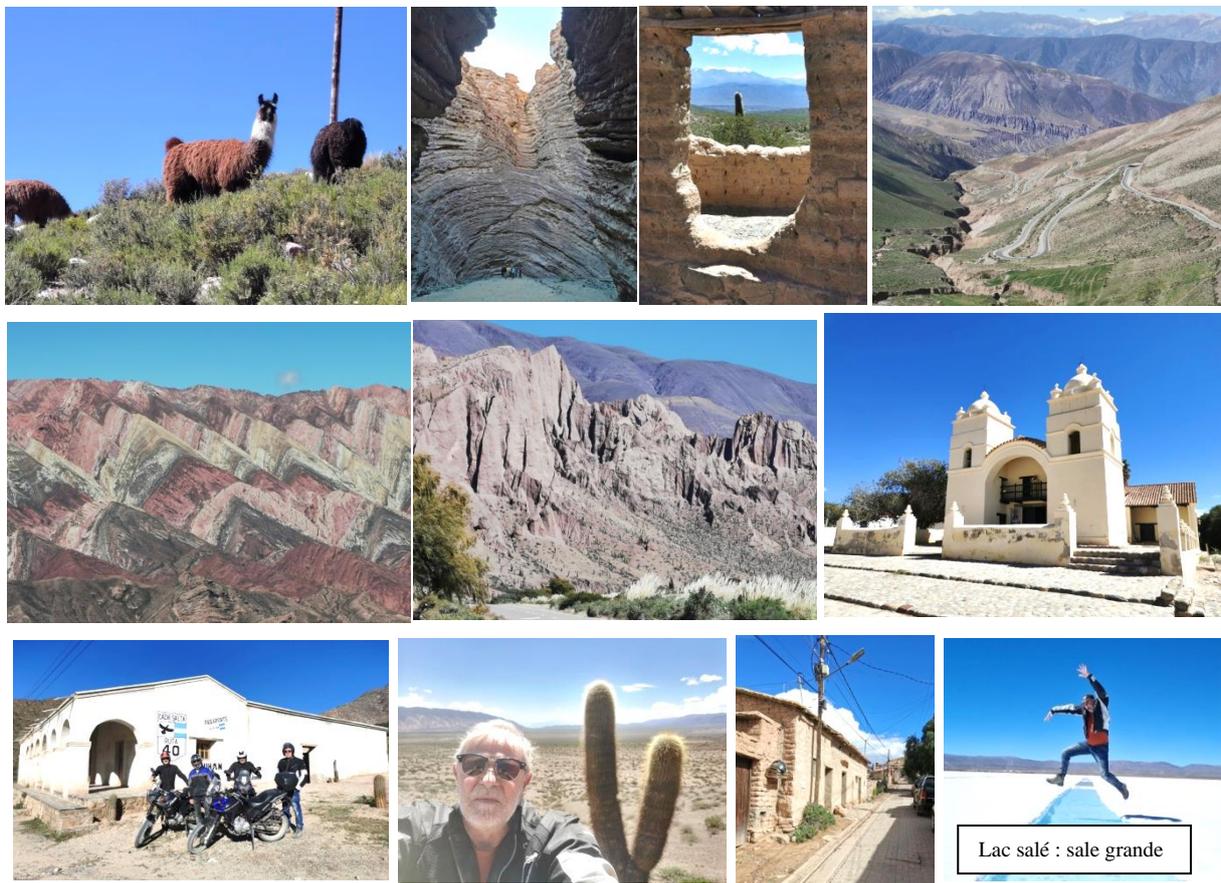
Nous avons pu les admirer des deux côtés : côté brésilien, une très belle vue d'ensemble ; côté argentin, un cadre plus sauvage.



6 Vol de Iguazu à Salta

Cordillère des Andes (Nord Ouest Argentin) :

Près de la Bolivie et du Chili, Salta est la plus grande ville du NOA (près d'un million d'habitants). C'est là le point culminant de notre voyage. Nous avons loué des motos et sommes partis 14 jours sur la Cordillère des Andes, entre 3000 et 4800 m d'altitude, avec une moyenne de 200 km par jour. Notre parcours était à 70% de la piste, et nous comprenons mieux pourquoi les agences nous proposaient avec insistance de louer des petites motos (Yamaha 250 Ténééré)



En conclusion

Un beau voyage, qui nous a permis de voir de superbes paysages, de rencontrer des gens très sympas, de déguster de la viande excellente (attention, la portion normale au restaurant est de 600 g à 1 kg par personne), de boire du bon vin (Malbec) et de profiter d'un très beau temps, même si en Patagonie les températures étaient entre 2 et 8°, à Buenos Aires entre 30 et 35°, et dans le Nord Ouest Argentin entre 20 et 30°.

Les Argentins discutent facilement, mais il est presque indispensable qu'une personne du groupe parle espagnol, car en dehors de Buenos Aires peu d'entre eux parlent anglais.

La carte de crédit est presque toujours acceptée, sauf dans les petits villages, et le change se fait facilement (1 € = 1000 à 1100 pesos). Le plus gros billet est de 1000 pesos, et quand nous avons changé la 1^{ère} fois 200 € par personne, cela nous a fait plus de 800 billets (presque millionnaires !).

Aucun problème de sécurité ni de santé, à part une adaptation à l'altitude pour les balades à plus de 4000 m (on n'a plus 20 ans !).

Si vous désirez des conseils pour l'organisation d'un voyage en Argentine, vous pouvez toujours me contacter : francois.deboissy@gmail.com .

Voilà un rapide aperçu de notre voyage, car vous vous doutez bien que ce sont des centaines de photos qui nous rappellent ces bons moments.

François DEBOISSY, *chanceux retraité*

LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1									
2				■					
3			■						■
4				■				■	
5							■		
6				■		■			
7					■				
8	■							■	

HORIZONTALEMENT

1. Séparation des grains et des rafles avant le foulage du raisin. **2.** Bouteille ou sa partie rétrécie. Frère de Moïse. **3.** Entrée de Rully. Son Cerdon ne vaut pas le Crémant. **4.** Il modifie la couleur du vin. Les consonnes doublées de la préfecture du Jura. **5.** En banlieue sud de Chalon. Éclusé. **6.** Très longue période. Au début de la ville natale de Lazare Carnot. **7.** Ville de région Bourgogne, mais pas proche. Enfant à Lyon. **8.** La Ministre de la Culture actuelle y naquit (avec l'abréviation usuelle de la 1^{ère} partie du nom de la Commune).

VERTICALEMENT

I. Comme les raisins après le foulage. **II.** Spécialités bourguignonnes au fromage. **III.** Petit fruit en phonétique ou consonnes de Rully. Trou d'échappement ou narine de cétacé. **IV.** Deux consonnes communes aux bourgs du 5 et du 8 horizontal. **V.** Fête des vendanges. **VI.** Chanteur né à Chalon. Les consonnes du cépage de Beaujolais. **VII.** Mesures de vignes. Sortie de Châtenoy. **VIII.** Désigne un non-juif. Surnom du Philippe dont le fils fut Téméraire. **IX.** Entre Pouilly et Auxois. Prénom de celui qui campa en hiver sur le Mont Beuvray.

Solutions page 20

FLASH INFO (19 juin)

Des nouvelles du "pumtrack" du parc de loisirs : l'enrobé est posé !

Le **pumtrack** est une piste constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec pratiquement tout ce qui roule, vélos, vtt, monocycles, rollers, skateboards, longboards, trottinettes ...

Normalement, aucun besoin de pédaler sur un *pumtrack*, car on utilise les reliefs de la piste pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes.

Pour Dracy, c'est un équipement de qualité qui va attirer du monde et rendre notre parc encore plus attractif ! Dans toute la Saône-et-Loire, sauf erreur, nous en avons répertorié seulement quatre ! Un à Autun, un à Chauffailles, un à Grand Bussières et un au parc Freyssinet à Chalon.



BEL ACCUEIL à DRACY pour les MARATHONIENS

DRACY
23 mars

La 6^{ème} édition du *Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise* a rencontré un grand succès, avec un nombre de participants en forte hausse et des supporters enthousiastes qui ont encouragé les coureurs le long du parcours et aux points de ravitaillement.

La dernière pause fraîcheur, après 40 km de course pour les marathoniens, se tenait sur la place de la Mairie de Dracy. Une halte toujours très appréciée, et parfois prolongée avant le moment de rallier la ligne d'arrivée.



Certains ont bien profité de l'animation musicale, avec encore assez de ressources pour danser ... D'autres se sont attardés au stand de la *Confrérie du Charolais*, pour déguster quelques bons morceaux de boucherie, arrosés au besoin d'un vin de la *Côte Chalonnaise*.

Une nouveauté cette année : Dracy a été non seulement "ville-étape", mais aussi "ville-départ" de la *Foulée Amicale* pour ceux qui souhaitent accompagner sur les derniers kilomètres leurs amis ou leurs parents coureurs. Ces joyeuses équipes pouvaient ainsi terminer la course en famille.

Les Terrasses de Dracy

vendredi 7 juin



ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

ACTIVITÉS du 2^{ÈME} TRIMESTRE

Dimanche 7 avril : randonnée pédestre "La Patrache", à Change.

Nous étions neuf à suivre un circuit bien balisé entre Change, Nolay et Paris-l'Hôpital. Peu de soleil, un peu de bise, un peu de boue (nous avons "patraché"), d'où le nom de la rando.

Organisation sympa, avec ravitaillement au départ et à l'arrivée, puis pique-nique du groupe en commun.

Dimanche 5 mai : sortie à Pernand-Vergelesses, avec la LPO.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte d'Or a organisé une balade gratuite à l'écoute des chants d'oiseaux, ce qui était le but de notre sortie.

Les trois grandes missions de la LPO :

- étudier et faire l'inventaire des espèces d'oiseaux
- protéger les espèces
- sensibiliser et informer le public.



Dans le cadre de cette balade-nature, nous étions une vingtaine de personnes guidées par un spécialiste équipé de sa longue-vue sur pieds.

Après une première rencontre avec les "choucas des tours" perchés sur le clocher aux tuiles vernissées du village, le groupe a serpenté à travers vignes et bois, à l'écoute plus ou moins lointaine de quelques-unes des 300 espèces observées en Côte d'Or.

Dimanche 2 juin : sortie à Vichy.

Pour ce voyage organisé par "Lux Voyages", nous étions un groupe de 44 personnes des Loisirs, avec au programme :

- le matin, visite guidée du village de Charroux, labellisé parmi les "plus beaux villages de France". Ancien castrum gallo-romain, puis ville franche à partir de 1245, voilà Charroux qui avait au Moyen-Age sa citadelle, son tribunal, ses églises, son couvent et sa commanderie des Templiers.



(tour de fortification qui servit de prison)



Journal de Dracy-le-Fort



Charroux
Son église



Charroux
Ses puits

- l'après-midi, Vichy "ville d'eau". C'était le cas jusqu'au moment où, bien à l'abri dans le petit théâtre impérial, nous avons assisté à la pièce *"L'habit ne fait pas le Kir"*, comédie reprenant un épisode de la vie mouvementée du chanoine Kir de Dijon, interprété magistralement par Pierre DOUGLAS.



Dimanche 23 juin : randonnée pédestre à Saint-Gengoux-le-National.

Nous étions 13 participants à cette randonnée de 9 km empruntant une partie des chemins de *La Jouvencelle*. Rando matinale suivie d'un pique-nique en commun, avec un temps ni trop chaud, ni trop froid et sans pluie ...



BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Secteur "adulte"

Le prix *Culture et Bibliothèques pour tous* (CBPT) a été attribué au roman d'Eric CHACOUR *"Ce que je sais de toi"*, précédemment récompensé par le Prix Femina des Lycéens et le Prix 1^{ère} Plume. Nous vous recommandons chaleureusement sa lecture.

A l'initiative de la Bibliothèque, Monsieur Gilles PLATRET, historien de la Bourgogne, a présenté le 7 mai 2024 à la Salle Polyvalente de Dracy son ouvrage *"J'ai grandi sur la ligne de démarcation"*. Cet ouvrage est à votre disposition pour consultation et emprunt.

Une cinquantaine de nouveautés ont été mises en circulation le 14 juin, lors du Club Lecture.
(ouvert à tous les Dracyciens)

Parmi ces ouvrages, de très nombreux coups de cœur, dont *"Le barman du Ritz"* de Philippe COLLIN, *"Les yeux de Mona"* de Thomas SCHLESSER, *"L'origine des larmes"* de Jean-Paul DUBOIS, *"Les ardents"* d'Alice WINN, *"La Louisiane"* de Julia MALYE, *"Cézembre"* d'Hélène GESTERN, *"Un animal sauvage"* de Joël DICKER, *"La double vie de Dina Miller"* de Zoé BRISBY, *"Le nom sur le mur"* d'Hervé LE TELLIER, *"Croix de cendre"* d'Antoine SÉNANQUE, *"Col rouge"* de Catherine CHARRIER, *"Les règles du Mikado"* d'Eric DE LUCA, *"Ce parfum rouge"* de Theresa RÉVAY, *"Plus grand que le ciel"* de Virginie GRIMALDI, et bien sûr des polars, dont *"Emma"* de Jean RENO ...



Un beau programme pour l'été. Vos lectures estivales n'attendent que vous à la Bibliothèque. Pour mémoire, si vous n'êtes pas encore inscrits, coût de l'abonnement annuel pour un adulte seul ou en couple 15,00 €.

Alors, à très vite à la Bibliothèque de votre village, et surtout bel été. Bonne lecture !

Secteur "Jeunesse"

La Bibliothèque a poursuivi son équipement, avec la pose de patères pour les petits dans l'entrée, et avec l'achat de deux poufs *poire* pour le confort des plus grands à l'étage.

Les enfants qui ne sont pas encore inscrits à la Bibliothèque, et qui souhaiteraient profiter des mois d'été pour lire, peuvent venir s'inscrire pour la modique somme de 2 € ; ça leur laissera le temps de découvrir la multitude de livres mis à leur disposition et, qui sait, peut-être auront-ils envie de poursuivre à la rentrée !

Rappel : la Bibliothèque assurera des permanences les 3, 5, 10, 17, 24 et 31 juillet.

Fermeture en août ; reprise le mercredi 4 septembre.

Ecole

Voici les résultats nationaux du *Prix des Incorruptibles* pour lequel ont participé les élèves des quatre classes de l'école de Dracy : Maternelles : "*Le livre perdu*". CP / GS : "*Le concours de cabanes*". CE1 : "*Mon passage secret*". CE2 : "*Soudan*". CM2 : "*Cellule 24*".

Nous espérons que les élèves auront éprouvé autant de plaisir que les bibliothécaires à lire cette belle sélection !

Dernière permanence "école à la bib" : le mardi 25 juin, avant la fin de l'année scolaire. Nous nous retrouverons en septembre avec cinq classes. En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h dans le respect des règles sanitaires

☎ 03 85 44 31 23 (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>

Vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérent(e) de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.

GYM VOLONTAIRE



Fin de saison pour la Gymnastique Volontaire.

Traditionnellement, les derniers cours ont lieu la dernière semaine de juin, avec un moment de partage convivial pour saluer tout le travail accompli pendant la saison !



Séance d'étirement
avec Lindsay dans le
cours du mercredi soir

NOUVEAUTÉ



**Le cours Gym senior avec Marie
se déroulera désormais le LUNDI
MATIN de 10H45 à 11H45.**

Renseignements via le mail de l'association :
gymv-dracylefort@orange.fr

PÉTANQUE DRACYSIENNE



La saison 2024 est bien partie. L'équipe vétérans a participé à quatre rencontres :

Trois victoires, contre Oslon 2, St-Germain-du-Plain 2, Châtenoy-le-Royal 2, et une défaite contre Saint-Martin-en-Bresse.

Il reste trois confrontations à venir, contre des équipes solides. L'objectif de la saison est le maintien en 3^{ème} division. Une rencontre amicale avec le club de Givry a eu lieu le 5 juin, la journée s'est terminée par un casse-croûte dans une excellente ambiance.



Bonne pétanque à tous.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pendant ce printemps 2024, la météo capricieuse a perturbé le fil conducteur des événements organisés par l'Association des Parents d'Elèves. Et d'abord la "Fête du Printemps" (*nouvelle formule du traditionnel Salon Sucré-Salé*). Ce dimanche-là, 28 avril, malgré un temps maussade, les plus courageux des Dracysiens ont pu retrouver les exposants du Salon à la Salle Polyvalente, pour un tour d'horizon de saveurs : chocolats fins, vins, miel, charcuterie, vin Corse, champagne ...



Les enfants, quant à eux, ont pu profiter des animations proposées aux abords de la salle : tours de poney du *Manège de la Tuilerie* (un très grand merci aux animateurs), un château gonflable, et une chasse aux œufs (prévue pour Pâques, et reportée à cause de la pluie).



En mai, tous les élèves de l'école de Dracy ont eu la chance de partir en classe découverte au centre de vacances "*Le Fau de Roissart*" dans le Vercors, pendant quatre jours. Adultes et enfants ont été unanimes : excellent séjour dans un cadre magnifique. L'APE a été heureuse de participer financièrement à ce voyage, une des raisons d'être de l'Association.



Ce sont bientôt les grandes vacances pour les enfants de l'école de Dracy-le-Fort.

Mais avant de souhaiter à chacun un bel été et de donner rendez-vous à tous pour septembre, L'APE se mobilise jusqu'au bout pour proposer encore quelques



activités. A commencer par l'animation d'un stand "*Buvette - Restauration*" lors du 2^{ème} concert des "*Terrasses de Dracy*", le vendredi 14 juin 2024 au soir. La météo incertaine et pluvieuse de ce jour est malheureusement venue chambouler le programme à la dernière minute et l'événement a été finalement annulé. Bien que très déçus, les parents d'élèves de L'APE, bravant la pluie, ont malgré tout organisé une vente de frites sur la place : une centaine de barquettes de frites vendues, malgré les gouttes !

L'APE est prête à relever le défi du dernier événement de l'année scolaire : *La Kermesse* de fin d'année. Les enfants attendent ce moment traditionnel avec impatience. Leurs parents et enseignants l'espèrent ensoleillé ! Le rendez-vous est pris : vendredi 28 juin, à partir de 17h30.

Le programme est le suivant :

- Spectacle de tous les élèves ! Ces derniers s'entraînent et répètent depuis déjà plusieurs semaines pour la grande représentation du jour J.
- Moment de partages autour de stands de jeux, de maquillage, et autres surprises ...
- Soirée conviviale, avec stand barbecue et boissons pour tous.

Cette fête clôturera l'année scolaire, rythmée par les différentes interventions de L'APE.

Rendez-vous pour la rentrée !



Association **YOGA POUR TOUS**

Le premier semestre 2024 s'est déroulé avec toujours autant de plaisir pour tous les participants, qui l'ont prouvé par leur présence régulière jusqu'à la fin de la saison, avec une moyenne de 34 présents sur 38 inscrits.

Nous avons à nouveau marqué le mois de février par une dégustation de crêpes-maison à la suite de nos deux cours, ce qui permet à chacun un petit temps d'échange.

Nous avons eu seulement trois séances de yoga les samedis, par manque d'effectif suffisant.

Nous avons proposé à tous nos adhérents de nous retrouver le vendredi 14 juin aux *Terrasses de Dracy*, afin de passer une soirée conviviale, peut-être dansante pour certains, et soutenir l'Association des Parents d'Elèves partenaire de l'événement. Mais cette manifestation a été annulée à cause de la météo.

Enfin, si le temps le permet, le samedi 22 juin au matin, nous aurons notre séance de yoga en plein air à l'étang Chaumont, suivie d'un pique-nique partagé.

A la demande des participants, nous terminerons nos cours le lundi 1^{er} et le jeudi 4 juillet, avant de nous retrouver la deuxième semaine de septembre pour une nouvelle saison.

Attention ! à la rentrée, le cours du jeudi passera au mercredi, notre professeur reprenant une activité à 100%. Pas de changement pour le lundi soir.

Très bonnes vacances à tous.

mail : yogapourtousdracy@gmail.com

Club "*les Amis de Dracy*"

Nous poursuivons nos activités et nos rendez-vous habituels.

Il y a une huitaine de jours, nous sommes allés déjeuner à Fontaines, à l'"*Hôtel du Nord*". Nous avons reçu un accueil chaleureux de la part du personnel, et le repas a été très apprécié par tout le groupe.

La période estivale approchant à grands pas, nous souhaitons à tous et toutes de très bonnes vacances.

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14

CRAZY PATCH

Le week-end du 1^{er} et 2 juin, "Crazy Patch" a eu le plaisir d'exposer à Saint-Cyr. Notre Club a été superbement accueilli dans la maison du Patrimoine et son Café de Pays. De nombreux visiteurs sur ces deux jours, tous unanimes pour louer la qualité des patchs exposés et la présentation qui en a été faite.

Nous remercions ici l'Association du Patrimoine et du Café de Pays de St-Cyr qui nous a fort bien reçus et a tout mis en œuvre pour le succès de notre exposition.



CLUB BLANC COULEUR

Le vendredi 7 juin, nous nous sommes retrouvées nombreuses pour notre journée pique-nique, durant laquelle nous avons échangé des techniques. Nous avons pris du temps pour réaliser de nouvelles créations variées. Un vrai succès, puisque nous étions 17 membres présentes à cette journée, qui reste toujours un grand moment de convivialité et de partage pour le Club.



Nous terminerons la saison par notre repas annuel au restaurant *Le Dracy* le lundi 1^{er} juillet.

Bonnes vacances et bel été à tous !



TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fouaères www.tennis-dracy.fr



L'année 2024 a commencé avec le *championnat hiver*, et deux équipes engagées, une de



dames et une de *messieurs*. Le championnat jeune a suivi, avec deux équipes de 15 à 18 ans, qui se sont bien défendus.

Le dimanche 7 avril, une journée de matchs de *doubles* a été organisée. Une dizaine de paires de *doubles* se sont rencontrées à tour de rôle, dans une ambiance conviviale.

En milieu de journée, un buffet préparé par les membres du bureau et les participants a permis à chacun de reprendre de l'énergie !

Le *championnat de printemps* s'est déroulé en mai, avec deux équipes *messieurs* (une en 3^{ème} en maintien, et une en 4^{ème} division), dans lesquelles les jeunes ont participé. L'équipe *dame* a évolué en régionale BFC3 (Bourgogne/Franche-Comté-3), impliquant de longs déplacements. Elle se maintient et finit même en 2^{ème} position après l'équipe d'Auxerre.

La saison sera clôturée par l'habituel tournoi du Club, qui se déroulera du 18 au 31 août, avec trois tableaux :

simples dames NC à 15/1, *simples messieurs* NC à 15/1 et *simples messieurs* +45 de NC à 30/1.



Les inscriptions peuvent se faire via Ten'up.

Bonnes vacances
et bel été à tous.



SOCIÉTÉ DE CHASSE



C'est la période creuse pour la Société.

En ce moment, il y a beaucoup de couverts, et l'on ne voit pas beaucoup de gibier.

Au mois de mai, plusieurs couples de faisans ont été aperçus : souhaitons qu'ils nous fassent des couvées ! L'an dernier, nous en avons eu deux.

Pour apercevoir les autres gibiers, il faudra attendre la fauche des foins et les moissons. On fera le point après.

Pour la prochaine saison, deux sangliers et deux chevreuils nous sont attribués. A bientôt.

Carnet de deuil



Daniel BRUNAUD est né en décembre 1937, à Clermont-Ferrand, d'une famille berrichonne. Enfant, il a déménagé souvent, au rythme des nominations de son père, qui a fini par s'installer en région parisienne.

Pendant ses études scientifiques en géophysique à la Sorbonne, il se fait de nombreux amis, qui lui resteront fidèles. Dans le cadre d'une thèse, il aurait dû partir au pôle sud, mais lors d'un séjour de ski, il fait la connaissance d'une savoyarde qu'il épouse en 1965, et qui lui fera aimer la montagne, hiver comme été.

Afin d'éviter les séjours lointains en tant que géophysicien, il entreprend des études de métallurgie, de façon à préserver la vie familiale. Il entre au centre de recherche de *Pechiney* à Chambéry, puis à Voreppe. La famille s'installe à La Tronche, près de Grenoble, dans un appartement qui fait face à la chaîne de Belledonne. Leurs trois garçons naissent alors, Laurent, Dominique et François. Puis, après une parenthèse d'un an à Nantes chez *Microfusion*, le couple s'installe au Creusot, afin d'être plus près d'une grand-mère âgée à Aix-les-Bains. Daniel retrouve la même entreprise à Chalon, avant d'entrer à Framatome. Il emprunte quotidiennement la nouvelle voie express. A *Framatome*, il s'occupe des procédés de soudures pour les échangeurs de chaleur.

Après trois ans en location à Ouroux, en août 1980 la famille vient habiter Dracy, dans une maison à aménager entourée de vignes.

Les deux plus grands garçons fréquentent le collège de Givry, et le dernier suit son CM2 à l'école de Dracy, alors encore dans le bâtiment de l'actuelle mairie ; ils suivront ensuite leurs cursus dans les lycées de Chalon, avant de poursuivre leurs études à Lyon. Daniel achève sa carrière en 1998.

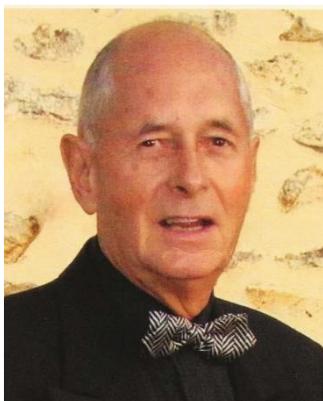
Sa passion, qui durera plusieurs années, était l'astronomie, mais aussi le soin de son grand jardin.

Avec les années, il se déplaçait plus difficilement, jusqu'à ne plus pouvoir marcher. Il entre alors à l'hôpital, puis à la *Villa Thalia*, où il s'éteint le 3 mai.

Dracy a été pour lui un havre de paix, et la fin de son tour de France !

Ses obsèques religieuses se sont déroulées le 10 mai en l'église de Dracy. Depuis le 1^{er} juin ses cendres reposent à Aix-les-Bains dans le caveau familial.

A son épouse, ses enfants et ses neuf petits-enfants, le "Journal de Dracy" présentent ses sincères condoléances.



Aîné d'une fratrie de trois garçons, **Jean-Michel JOLY** est né à Lons-le-Saunier le 4 avril 1940. Il suit des études médicales, puis d'optique et acoustique à Lille, où il fait la connaissance de Françoise, qu'il épouse en 1966, et qui lui donnera deux fils, Jean-Louis en 1969 et Eric en 1973.

En 1966, le couple s'installe à Chalon, et ouvre sur le boulevard de la République un magasin d'optique qu'il tiendra jusqu'en 2003. Parallèlement, rue d'Autun, Jean-Michel tient un centre *Audika* d'audioprothésiste.

C'est en 1978 que Jean-Michel et son épouse font bâtir leur maison allée des Sorbiers.

Tout comme son épouse, Jean-Michel vouait une véritable passion pour le bridge. Ils jouaient avec des amis dracysiens, participaient à des rencontres nationales et étaient amenés à se déplacer pour participer à des tournois internationaux, mais ils en profitaient pour faire aussi du tourisme.

Jean-Michel a été membre-fondateur du *Rotary Club Chalon Niepce*, créé en 1974 et dont il fut président en 1985.

Fin 2014, il rencontre de sérieux ennuis de santé, dont il parviendra à se remettre. L'an dernier, un petit infarctus nécessitera la pose d'un stent, mais il s'affaiblira progressivement tout en se sentant diminué, et le 19 mai il décédera chez lui à l'âge de 84 ans.

Ses obsèques se sont déroulées en l'église de Dracy le 24 mai. Il repose dans le caveau familial de Lons-le-Saunier.

Le "Journal de Dracy" adresse toutes ses condoléances à son épouse, ses enfants et ses petits-enfants.



Bernard LAMBERT est né le 25 mars 1943 à Constantine, d'une famille présente en Algérie depuis plusieurs générations. Ses parents avaient une entreprise d'engrais et matériels agricoles à Bône, où Bernard a passé toute sa jeunesse. Jeunesse, plutôt insouciant, jeunesse heureuse, dont il parlait volontiers, la mer, les amis, la plage où il fera connaissance de Danièle qui deviendra son épouse. Les "événements d'Algérie" se confirmant, ses parents sont conduits à partir. En mai 1962, Bernard et sa sœur Michèle se retrouvent à Nice. Bernard, qui avait 19 ans à ce moment-là, a toujours gardé un souvenir douloureux de cette période de sa vie. Il parlait de son paradis, paradis perdu comme sa jeunesse qui est restée là-bas !

C'est à Nice qu'il va faire ses études de droit. Il retrouve Danièle, avec qui il n'avait cessé de correspondre. Ils se marient en juillet 1967. L'année suivante, le jeune couple se retrouve en Allemagne, où Bernard va faire son service militaire. Puis, premier job chez *Avon*, à Rantigny près de Paris. Ils y resteront trois ans, avant de rejoindre l'entreprise *Kodak* à Chalon, où il fera toute sa carrière. Ils auront deux enfants, Laurence née en 1970 et Marc en 1973. Ils habiteront d'abord à Chalon *Résidence Pinette* ... avant de rejoindre Dracy en 1980, l'année où ils feront construire leur maison au *Domaine de l'Orbize*.

Les années 80, c'est la grande époque du tennis en France. Bernard a participé à la création du tennis-club de Dracy. Il en a été l'un des piliers, le Président ; excellent joueur, il a été membre de l'équipe "une". Il a eu beaucoup d'autres centres d'intérêt, et faisait avec sérieux et succès les activités qu'il pratiquait. On peut citer la marche (en club ou entre amis), le vélo avec des boucles d'une semaine à la découverte des belles régions de France, Gorges du Tarn, pays Cathare, Drôme provençale ... pendant longtemps le chant avec l'*Ensemble Choral Chalonnais*, l'élevage d'oiseaux exotiques, ou la photographie avec le club *Nicéphore Niepce*.

Sous sa carapace, Bernard cachait une grande sensibilité, que ses amis découvraient au fil du temps, il était quelqu'un sur qui l'on pouvait compter.

Il est décédé à Chalon à l'âge de 81 ans, le 31 mai 2024.

Le "Journal de Dracy" présente ses profondes condoléances à la famille de Bernard, à Laurence, Marc, Danièle, et à ses petits-enfants.

A l'occasion du décès de Françoise HARDY, le "Journal de Dracy" présente ses condoléances à Guillemette HARDY, dracysienne, sa très proche parente.

Avis de décès

Madame Odette JOLY, épouse **LACOMME**, est née à Blanzly le 27 mars 1933.

Elle était la maman de trois enfants, Sylvain, Sylvie et Philippe.

Elle a perdu son époux Armand en 1986, et depuis 2008 elle résidait au 32, rue du Moulin Madame chez son fils Philippe.

Pour ses enfants, qui se disaient fiers d'elle, elle a été une oreille attentive, un guide qui les accompagnait dans leurs choix, elle était leur force, leur soutien, leur gage de tranquillité.

Elle est décédée le 19 mai, à l'âge de 91 ans, des suites d'une longue maladie.

Le "Journal de Dracy" présente ses condoléances à ses enfants.

Dans le Journal de Saône-et-Loire, les amis, petits-neveux et arrière-petits-neveux ont annoncé la disparition le 9 juin de **Marie-Christine GEHIN**, née BORETTI. Elle avait vécu longtemps dans sa grande maison bourgeoise de la rue de la Foussotte, au milieu de ses chats.

Passionnée d'équitation, elle faisait l'élevage de chevaux, qu'on la voyait parfois transporter d'une pâture à l'autre.

Monsieur Jean GEHIN, son époux décédé en 2013, avait dirigé l'entreprise **G 1** (volets roulants, stores ...) créée en 1922 par sa famille, installée d'abord à Châtenoy-le-Royal, puis dans la zone commerciale *Californie*.

Les obsèques civiles de Madame GEHIN se sont déroulées le 18 juin.

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1	E	G	R	A	P	P	A	G	E
2	C	O	L		A	A	R	O	N
3	R	U		B	U	G	E	Y	
4	A	G	E		L	N	S		J
5	S	E	V	R	E	Y		B	U
6	E	R	E		E		N	O	L
7	S	E	N	S		G	O	N	E
8		S	T	R	E	M	Y		S

Horizontalement : **1.** Égrappage. **2.** Col. Aaron. **3.** Ru. Bugey. **4.** Âge. LNS (Lons-le-Saunier). **5.** Sevrey. Bu. **6.** Ere. Nol (Nolay). **7.** Sens. Gone. **8.** StRémy (Saint-Rémy).

Verticalement : **I.** Ecrasés. **II.** Gougères. **III.** RL (Airelle). Event. **IV.** SR. **V.** Paulée. **VI.** Pagny. GM (Gamay). **VII.** Ares. Noy. **VIII.** Goy. Bon. **IX.** En. Jules (César).

DATES à RETENIR

4 juillet : passage du *Tour de France* GIVRY - DRACY – MELLECEY – MERCUREY – FONTAINES

14 juillet, à 22h30 : feu d'artifice au théâtre de verdure / buvette sur place de 21h à 23h30



Annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎/répondeur : 03.85.44.32.39.

du mardi au vendredi de 10h à 12h.

mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.

E-Mail paroissestsymphorien@akeonet.com

Site internet : saintsymphorien.net

En juillet et août, la paroisse aura la joie d'accueillir un prêtre de Madagascar.

Il résidera à la cure de Givry.

Messes anticipées du samedi soir

18h à Chalon en l'église St Jean des Vignes

18h à Chalon en l'église Notre-Dame de la Citadelle

18h à Chalon en l'église Notre-Dame du Sacré Cœur

18h30 à St Rémy en l'église Sainte -Thérèse

Messes dominicales

9 heures dans différentes églises de la Paroisse : le 7 juillet à Dracy-le-Fort, le 14 à Charrecey, le 21 à Saint-Martin-sous-Montaigu, le 28 à Mellecey, le 4 août à Saint-Denis-de-Vaux, le 11 à Saint-Jean-de-Vaux, le 18 à Saint-Mard-de-Vaux ...

10h30 à l'église de Touches le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

10h30 à l'église de Givry le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

Messes en semaine et rencontres (Mouvement des Chrétiens Retraités, Bible en tutoriels, chapelet, prière des mères ...) : se reporter à l'affichage aux portes des églises ou sur les fiches paroissiales distribuées chaque dimanche.

Adoration eucharistique pendant l'été, le jeudi matin jusqu'à 12 heures.

DATES À RETENIR

Inscriptions catéchisme (2024-2025) :

à partir du 20 août à la maison paroissiale aux heures de permanence.

Eveil à la Foi pour les enfants de 4 à 7 ans - Caté CE2, CM1, CM2 - Professions de Foi pour les 6^{èmes} – "La Vie est Belle" pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}.

Le 15 août, fête de l'Assomption : la procession, qui avait lieu chaque année à partir de Notre-Dame de Mercurey vers la Vierge sur la colline de Bussière, change d'itinéraire. Cet été, le lieu de rassemblement sera : *la Madone des Coudriers*, rue de Caudroyes à 10 heures, où nous prierons avant de rejoindre l'église de Touches pour la messe de 10h30.

Quelques slogans relevés lors des derniers barrages routiers des agriculteurs ...

"Les agriculteurs sont sur la paille !"

"Bientôt, on n'aura plus que l'impôt sur les os."

"Je ne veux pas perdre ma vie à la gagner !"

"Pas de pays sans paysans !"

"La planète, vous la voulez bleue ou bien cuite ?"

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 12 février 2024 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY procuration Georges PAUCHARD – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Florian PARDON.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 11 janvier 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour un placement financier

Le Maire indique que le placement de 49 000 €, souscrit le 29 décembre 2015 auprès du Receveur, est arrivé à échéance le 24 février 2024 et qu'il conviendrait de le reconduire pendant un an au taux nominal en vigueur au moment de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la proposition du Maire et autorise celui-ci à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT N°3 : Délibération pour une demande de subvention 2024 (Fonds de Relance)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du Fonds de Relance de l'Investissement du Grand Chalon, la Commune a la possibilité de demander une subvention pour ce projet d'investissement : *Projet éligible* : Installation de six panneaux d'information

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Maire de solliciter cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°4 : Délibération pour le renouvellement de luminaires vétustes "luminaires non éligibles"

Monsieur le Maire fait part du projet de renouvellement de luminaires vétustes (65 luminaires).

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 29 janvier dernier précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune, soit : 32 328,24 €.

Montant estimatif des travaux HT	32 328,24 €
Participation du SYDESL	<u>0,00 €</u>
Contribution estimative de la Commune HT	32 328,24 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet et le plan de financement présentés, indique que la contribution communale sera inscrite au budget 2024 et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL, et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°5 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps complet

En raison d'un accroissement temporaire d'activité en 2024, afin de faire face aux missions afférentes au service technique communal, et pour permettre de remplacer un agent au service administratif et assurer la continuité du service durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer :

- trois emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de trois emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024, l'un pour 1 an ; un autre pour 4 mois, et un autre pour 2 mois ;
- Indique que les rémunérations seront indexées selon la grille d'Adjoint Technique Territorial et d'Adjoint Administratif Territorial et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel et habilite le Maire à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois et de signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°6 : Délibération pour la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer une prime.

Mise en place de cette prime forfaitaire exceptionnelle de pouvoir d'achat

1) Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prime sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public), ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs concernés sont les collectivités, la Fonction publique, les établissements et les groupements d'intérêt public ...

Pour percevoir cette prime, les agents, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ...

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1^{er} de la loi du 16 août 2022 ;
- Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues ...

2) Les montants

Le décret fixe ainsi les montants plafonds de la prime :

Rémunération brute perçue entre le 1 ^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023	Montant fixé par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	450 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	225 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	200 €

Ces montants feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice à temps non complet ou à temps partiel, ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

3) Les modalités de versement

La prime est versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une seule fraction en mars 2024.

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, sauf la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière, ainsi que pour les militaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité instaure la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus, autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux versements de cette prime.

POINT N°7 : Délibération sur le choix du mode de gestion pour la coordination et l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une consultation concernant la création sur le territoire communal d'un ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans, une réflexion a été engagée avec le concours d'un cabinet spécialisé permettant d'accompagner la collectivité dans cette démarche.

Etant un service de proximité essentiel pour les familles, l'accueil extrascolaire doit permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle, de contribuer au développement social de l'enfant et de favoriser la qualité du cadre de vie.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de gérer l'accueil extrascolaire de deux façons :

- en régie (gestion directe), sachant que ce mode de gestion suppose de prendre en charge l'ensemble des frais liés au renfort de personnel spécialisé et l'acquisition de tout le matériel nécessaire à cette nouvelle activité ;

- par Délégation de Service Public (DSP), en confiant la gestion du service à un prestataire qui effectue les investissements et qui est rémunéré directement sur le résultat de l'exploitation.

Monsieur le Maire propose de retenir un mode de gestion délégué, et de confier l'exploitation des activités extrascolaires à un professionnel disposant d'un savoir-faire spécifique et de compétences reconnues et étendues en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recourir à la délégation de service public pour la coordination et la gestion des activités de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans et autorise le Maire à lancer dès que possible un appel d'offre.

POINT N°8 : Délibération pour une convention avec ENEDIS sur la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'organisation d'une mise en concurrence pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire, l'offre de l'entreprise *PLANÈTE PLUS* a été retenue et que les travaux devraient être effectués prochainement.

Afin que l'énergie produite par ces panneaux photovoltaïques serve aux bâtiments communaux, il faut conclure avec ENEDIS une convention pour la mise en œuvre d'une autoconsommation collective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Délibération pour la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Vu le résultat de la concertation publique qui s'est tenue du 14 décembre 2023 au 3 février 2024 ;

Considérant qu'aucune contestation n'a été formulée à l'encontre du projet de zonage proposé par le Conseil Municipal en séance du 13 décembre dernier (4 contributions dracysiennes ont été recensées),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les ZAE nR, telles que mentionnées dans le JDD précédent (PV du CM du 13 décembre) et charge le Maire de notifier la présente délibération au Secrétariat général, référent préfectoral unique de Saône-et-Loire, à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et au Syndicat Mixte du Chalonnais.

POINT N°10 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique "Transition écologique et énergétique"

Madame GODEY a assisté à la *Fresque du Climat*, organisée le 25 janvier dernier. Animée par des intervenants qualifiés, cette expérience interactive et éducative unique offrait l'opportunité d'approfondir des défis auxquels notre planète est confrontée et permettait à chaque élu de s'approprier les enjeux liés au changement climatique. Des solutions créatives ont été proposées en commun, et chaque membre présent pourra participer à la création d'une *fresque visuelle* qui témoignera de l'engagement de l'agglomération en faveur d'un avenir durable.

POINT N°11 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

Informations du Maire**- Élections européennes**

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin prochain. Le calendrier des permanences sera réalisé lors d'une prochaine séance.

- Investissements communaux**→ Attribution de subventions**

Dans le cadre des investissements programmés en 2024, plusieurs projets étaient éligibles à différentes subventions. Après instruction des dossiers par les services compétents, Monsieur le Maire recense les notifications d'attribution de subventions, à savoir :

Projets éligibles	Subventions	Origines subventions	Montants notifiés
Création d'un pumptrack	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	20 000 €
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Groupe Scolaire	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	14 000 €
Installation d'une vidéoprotection rue du Pressoir	Dotations des Équipements des Territoires	ÉTAT	Projet non éligible compte tenu du seuil imposé.

- Participation au Digital CleanUp Day 2024

En 2023, dans le cadre du Digital CleanUp Day, l'organisation d'actions de collecte de petit matériel informatique et téléphonique a permis de récupérer un peu plus d'une tonne d'équipements sur le Grand Chalons, grâce à la mise en place d'une trentaine de points de collecte répartis sur une vingtaine de communes participantes. Encouragée par ces résultats, l'agglomération a décidé de reconduire sa participation à cet événement dont l'objectif est de générer une prise de conscience sur la pollution numérique, notamment en offrant une seconde vie à tous les équipements numériques qui ne sont plus utilisés. Bien que la journée mondiale soit fixée au 16 mars, des actions seront organisées pendant toute la semaine du 11 au 16 mars. Une collecte de petits équipements numériques inutilisés (ordinateurs portables, smartphones, téléphones portables, tablettes, cordons de recharge) se tiendra de nouveau au secrétariat de Mairie durant ses heures d'ouverture, du 11 au 16 mars.

Pour rappel : en 2023, Dracy-le-Fort avait collecté 176 kg de matériels numériques.

- Marathon des vins de la Côte Chalonnaise

Monsieur le Maire passe en revue les nombreux temps forts de cette nouvelle édition :

- > 21 mars : la journée des courses des collèges du département ;
- > 22 mars : la journée des courses scolaires du Grand Chalons, la tenue d'une conférence-débat à la Salle Polyvalente "*le Tour de France en courant - l'aventure de Louis GRIFFON*", à partir de 18h30, la "*Pasta Party*", organisée à Rully ;
- > 23 mars : les différentes épreuves du marathon ;
- > 24 mars : la randonnée/marche nordique.

- Milieu associatif**→ Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2023 - Qi Gong - Bonheur d'être**

Madame PETITJEAN s'est rendue à l'A.G. de l'association, au cours de laquelle le bureau a été ainsi renouvelé : Présidente d'honneur : M^{me} SCHNEIDER Présidente : M^{me} DUSSON
Secrétaire : M^{me} POIZAT Trésorière : M^{me} CARRERA

→ Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2024 - Les Amis de Dracy

Au cours de l'Assemblée Générale de l'association, les bilans ont été présentés et le bureau a été ainsi renouvelé : Président : M. SIMARD Secrétaire : M^{me} MICHEL Trésorière : M^{me} MATHIVET.

→ Remerciements pour l'octroi de la subvention 2024 : Tennis Club - Club Blanc Couleur.

- **Micro-crèche "A P'tits Pas"**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que, suite à la visite des services de la *Protection Maternelle et Infantile* dans cette structure, il est apparu que les radiateurs en place n'étaient plus aux normes en vigueur. Compte tenu du jeune public accueilli, il a été décidé de les remplacer. L'équipe qui anime la structure remercie la Municipalité pour les travaux réalisés dans des délais aussi courts.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. En janvier, 40 clients ont pu en bénéficier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 18 mars 2024 à 19h** à la Mairie.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire, Florian PARDON

Le Maire, Olivier GROSJEAN

<p>Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 18 mars 2024 - 19h</p>
--

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Thibaut COLIN procuration à Nathalie BLACHON.

Secrétaire de séance : Georges PAUCHARD.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 12 février 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 février 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur PAUCHARD, Adjoint au Maire, ayant été désigné pour prendre la présidence de la séance pour l'adoption du Compte Administratif, Monsieur GROSJEAN, Maire, a quitté la salle pour le vote du Compte Administratif. Monsieur PAUCHARD explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	1 107 492,19 €	48 744,73 €	883 766,52 €
RECETTES	1 073 634,58 €	84 348,00 €	1 347 722,44 €
RÉSULTAT	- 33 857,61 €		463 955,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2023 à l'unanimité.

POINT N°3 : Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et tous les documents qui s'y rattachent, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°4 : Affectation du résultat 2023

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2023 a été présenté par Monsieur PAUCHARD.

Pour mémoire : prévision budgétaire : 1 524 989,35€ (virement au 023)

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + 1 751 45,20 €
- ❖ Un résultat de clôture de la section Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de – 33 857,61 €
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 48 744,73 € en dépenses d'Investissement
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 84 348,70 € en recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :
425 478,81 € en réserve (compte 1068) afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.
1 325 974,46 € soit en report à nouveau de fonctionnement.

POINT N°5 : Taux des taxes locales 2024

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En Saône-et-Loire, pour 2023 ce taux s'élevait à 20,08%. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, dans le cadre d'élaboration du budget 2024, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer ainsi :

- Foncier bâti : 38,80% répartis de la manière suivante :
 - ✓ 18,72% (part communale) ;
 - ✓ 20,08% (part départementale transférée) ;
- Foncier non bâti : 61,12%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,86%

POINT N°6 : Budget primitif 2024

Vu les délibérations n°20-2024 et 22-2024 du 18 mars 2024 adoptant le Compte Administratif de 2023 d'une part, et approuvant l'affectation des résultats 2023 d'autre part ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de voter le budget primitif 2024 de la Commune :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Adopte comme suit le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 466 649,98 €	Dépenses : 2 016 414,51 €
Recettes : 2 466 649,98 €	Recettes : 2 016 414,51 €

Suite aux réunions des différentes commissions thématiques, Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2024 se répartissant de la manière suivante :

BÂTIMENTS	314 000 €
VOIRIES	219 000 €
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	208 000 €
CULTURE / VIE ASSOCIATIVE	1 500 €
JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	29 500 €
MATÉRIELS DU SERVICE TECHNIQUE	39 500 €
ÉQUIPEMENTS DIVERS	120 000 €
TOTAL	931 500 €

POINT N°7 : Redevance d'Occupation du Domaine Public réseau électricité (ENEDIS-RODP 2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour l'année 2024, le montant de la redevance pour la Commune s'élève à 239 € par application du décret qui a fixé à 153 € le montant initial de la redevance pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants ;

Valeurs de la redevance : 153 € x coefficient de revalorisation (1,5617).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord. Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Receveur sont chargés de l'exécution de la présente décision.

POINT N°8 : Délibération pour une demande de subvention 2024 (annule et remplace)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du plan "5000 terrains de sports" de l'Agence Nationale du Sport, ce projet d'investissement est éligible à une subvention.

Projet éligible	Subvention	Origine de la subvention
Création d'un pumptrack dans la zone de loisirs	Plan "5 000 terrains de sports"	AGENCE NATIONALE DU SPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Annule la délibération du 13 décembre 2023 ;
- Adopte le projet tel que présenté dans la note d'opportunité ;
- Entérine le coût prévisionnel de l'opération à 99 116 € HT ;
- Demande au Maire de solliciter la subvention à hauteur de 40%, soit 39 646,40 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°9 : Délibération pour la modification du bail commercial de la boulangerie

Le Maire rappelle que le bail de la boulangerie (signé le 31 mars 2004, toujours en vigueur) a été cédé en 2017 à Messieurs Jean-Pierre et Jean-Luc CICALA. La Société *TALMELIERS DU BON PAIN - FOURNIL DE GERMOLLES* n'ayant plus qu'un dirigeant, il convient d'établir un nouveau bail commercial entre la Commune et cette société.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise l'établissement d'un nouveau bail entre la société *TALMELIERS DU BON PAIN - FOURNIL DE GERMOLLES* et la Commune, dans les mêmes conditions que celui conclu le 31 mars 2004 et au même montant de loyer que celui révisé en juillet 2023 ;
- Rappelle que le montant mensuel du loyer est révisable chaque année au 1^{er} juillet ;
- Précise que les frais notariaux seront à la charge de la société à l'initiative de ce changement ;
- Demande au Maire de faire le nécessaire et de signer tous les documents s'y rapportant.

POINT N°10 : Délibération pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent et permettre de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Afin de pouvoir faire face à un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2024 pour assurer les missions afférentes dans le cadre du remplacement d'un agent du service administratif suite à sa mutation et afin d'assurer la continuité du service durant les congés des agents,

Monsieur le Maire propose de :

- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28h du 1^{er} mai au 12 mai 2024 inclus ;
- Recruter un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet (28h) pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service ;
- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour 2 mois à compter du 1^{er} mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28 h du 1^{er} mai au 12 mai 2024 inclus ;

- Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions afférentes au service administratif à temps non complet (28 h) du 13 mai au 31 décembre 2024 inclus ;
- Autorise la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour deux mois à compter du 1^{er} mai 2024 inclus ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Habilité le Maire à recruter les agents contractuels nécessaires pour pourvoir ces emplois et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°11 : Convention d'utilisation du pumtrack à titre gratuit par l'école communale

Le Maire rappelle que, dans le cadre des investissements de 2024, un pumtrack (*piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs*) sera créé en lieu et place du skate-park sur la zone de Loisirs. Destiné aussi bien aux adultes qu'aux enfants, ce nouvel équipement permettra à ces derniers d'exercer en pleine nature une activité sportive encadrée par le corps enseignant.

Les enfants pourront ainsi être sensibilisés au rudiment du *Code de la Route* et pratiquer une activité physique en plein air. Une convention d'utilisation et d'animation d'équipements sportifs est prévue avec le Groupe Scolaire dracysien, pour des plages horaires qui lui seront spécifiquement dédiées dans le planning d'occupation créé à cet effet. Cette convention d'utilisation à titre gratuit du pumtrack prendrait effet à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'utilisation à titre gratuit du pumtrack par le Groupe Scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, sur des plages horaires qui lui seront spécifiquement destinées et qui pourront évoluer en fonction des besoins des classes ;
- Autorise le Maire à signer la convention à venir et tous documents s'y rapportant.

POINT N°12 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique "Transition Écologique et Énergétique" - 13 février 2024

Mesdames GODEY et MENAND se sont rendues à la réunion organisée par cette commission. Après la réalisation d'une *Fresque du Climat* qui s'est concrétisée le 25 janvier 2024, la commission a souhaité poursuivre ses actions de sensibilisation des élus municipaux, et elle s'engage pour ce semestre dans un cycle axé autour de la question de l'eau.

Ainsi, les actions impulsées par la *Fresque du Climat* se sont poursuivies avec la réalisation d'une *Fresque de l'Eau*. Au cours de cette soirée, les enjeux mondiaux, mais aussi locaux, sur la question de la disponibilité et de la qualité de l'eau seront présentés et tout au long du semestre se poursuivront par une série de travaux et d'ateliers relatifs à cette ressource sur notre territoire : la déconnexion des bâtiments des réseaux d'eaux pluviales, la re-naturalisation en ville, la lutte contre les îlots de chaleur.

→ Conseil communautaire - 5 mars 2024

Monsieur le Maire énumère les principaux points évoqués lors du dernier Conseil Communautaire :

- ✓ Approbation du zonage des eaux pluviales sur le territoire du Grand Chalon ;
- ✓ Approbation du Contrat de ville du Grand Chalon 2024-2030 ;
- ✓ Convention de partenariat avec la *Direction des services départementaux de l'Éducation nationale* de Saône-et-Loire pour l'organisation d'activités "Véli-Vélo" ;
- ✓ Présentation du rapport d'activité 2023 du *Conseil de développement du Chalonnais* ;
- ✓ Présentation du *Rapport d'orientations budgétaires 2023* (maintien de la fiscalité, poursuite du désendettement ...).

POINT N°13 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Conseil d'école - 14 mars

Madame PETITJEAN s'est rendue au Conseil d'École, qui a abordé les thèmes suivants :

- Effectifs prévisionnels pour 2024/2025 (108 enfants : 37 en maternelle et 71 en élémentaire) ;
- Crédits alloués pour les fournitures scolaires (42,97 €/enfant en maternelle et 39,47 €/enfant en élémentaire) ;

- Crédits exceptionnels alloués pour 2023/2024 (3 604,84 €) ;
- Travaux envisagés dans le cadre du budget primitif 2024 (pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Groupe Scolaire, pose d'un grillage entre les espaces scolaire et périscolaire ...) ;
- Poursuite des différentes actions du projet d'école 2021/2024 ;
- Bilan de l'Association des Parents d'Élèves et manifestations envisagées.

Informations du Maire

- Investissements communaux

➔ Attributions de subventions

Monsieur le Maire précise que la Commune avait déposé, au titre de l'Appel à Projets départemental 2024, une demande de subvention concernant les travaux de création d'un pumptrack. Le 19 février, les services ont confirmé qu'ils avaient bien reçu notre sollicitation et que notre dossier était complet. Dans le cadre des investissements pour 2024, un autre projet était aussi éligible à une subvention. Après instruction du dossier, Monsieur le Maire annonce cette notification d'attribution :

Projet éligible	Subvention	Origine des subvention	Montant notifié
Installation de six panneaux led	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	27 326,25 €

- Étude de la qualité de l'air – Aéroport Chalon Champforgeuil

Dans le cadre d'un audit environnemental de l'aéroport de Chalon, l'IRES (Institut de Recherche et d'Expertise Scientifique) a été missionné pour réaliser des mesures instrumentales, afin d'évaluer la quantité de polluants atmosphériques sur et aux alentours (10 km) du site de l'aéroport.

Se trouvant dans ce périmètre, Dracy-le-Fort donne son autorisation pour la mise en place, par un technicien habilité par l'IRES, d'un capteur passif "*Composés Organiques Volatils*" (COV) pour une durée de 7 jours, avant d'être retiré, afin que les échantillons prélevés soient analysés. Une seconde campagne de prélèvements sera effectuée en juillet. Les résultats seront communiqués à la Commune.

- Création temporaire d'une 5^{ème} classe – rentrée 2024/2025

Devant la hausse significative des effectifs scolaires à Dracy au cours de l'année 2023/2024 et compte tenu de l'incidence sur la qualité de l'enseignement d'un sureffectif des classes, la Commune, en soutien au corps enseignant, avait fait part de sa vive inquiétude à l'Inspecteur d'académie. Face à ce constat, la situation dracysienne a été examinée par la *Direction des services départementaux de l'éducation nationale* de Saône-et-Loire. Celle-ci envisage la création d'une 5^{ème} classe pour la rentrée 2024/2025, cela en fonction des ajustements d'effectifs qui interviendront fin juin et éventuellement au lendemain de la rentrée scolaire.

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Le 14 mars, les *Services départementaux de la protection maternelle et infantile* ont effectué une visite d'inspection des locaux qui devraient accueillir prochainement l'ALSH. S'en est suivi un échange technique sur les différents éléments administratifs, les modalités d'accueil, les projets communaux et toutes les habilitations préalables à l'ouverture d'une telle structure. Les dossiers sont en cours de traitement à la *Commission de sécurité et d'accessibilité*. Un rendez-vous avec les services de la CAF est également prévu.

- Périscolaire – mise en place du prélèvement automatique

Depuis la fin de la régie périscolaire et la mise en place du logiciel "*Cantine de France*" permettant de réserver les prestations périscolaires, chaque famille reçoit à la fin du mois une facture dématérialisée sur son espace "famille". Les parents sont avertis par mail et/ou par SMS à chaque nouvelle facturation. Jusqu'alors, les familles pouvaient régler directement par carte bancaire ou par chèque. Pour les familles qui le souhaiteraient, il sera désormais possible de s'acquitter de leur règlement par prélèvement automatique. Pour cela, elles devront remplir un onglet sécurisé qui sera activé à partir du 1^{er} mai prochain.

- Associations

- ➔ Remerciements pour subventions en 2024 : "Yoga pour tous" - "Don de Sang bénévole".

→ Assemblée Générale "Bourgogne Bonsaï Club" - 26 janvier 2024

Le bureau a été ainsi renouvelé : M. HOUCHOT, Président ; M. CHRÉTIEN, Secrétaire ; M^{me} MATTÉ, Trésorière. Le BBC remercie la Municipalité pour la subvention qui lui a été octroyée en 2024.

→ La Prévention Routière

Le groupe scolaire de Dracy participe régulièrement au Challenge des pistes d'Education routière organisé par la Prévention Routière. 2024 ne faisant pas exception à la règle, une subvention a été allouée à l'école pour lui permettre d'organiser cette action auprès des élèves, en lien avec la Gendarmerie. Avec l'organisation des Jeux Olympiques, celle-ci sera particulièrement mise à contribution et ne pourra pas participer à cette nouvelle édition. Aussi seule la partie théorique (à réaliser en classe) sera transmise aux enseignants, ainsi que le logiciel "*l'Enfant à Vélo*" destiné à aider les élèves à se préparer.

- Permanence des bureaux de vote

Les élections européennes se tiendront le 9 juin prochain. Suite au décret de convocation des électeurs, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h au Groupe Scolaire.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. En février, ce sont 26 clients qui en ont bénéficié. A partir du 1^{er} avril 2024, l'horaire d'ouverture sera prolongé jusqu'à 16h45.

- Document communiqué aux Conseillers Municipaux

- ✓ Documentation sur le réseau de fibre optique et sur les usages du numérique.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 4 avril 2024 à 19h à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire, Georges PAUCHARD

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **Séance du lundi 29 avril 2024 - 19h**

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL.

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 18 mars 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Démission d'une Conseillère Municipale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 12 avril dernier Madame Danièle GODEY a adressé, en recommandé, sa démission de conseillère municipale et de conseillère d'administration du C.C.A.S. pour convenances personnelles. En application de l'article L. 270 du Code Électoral et, compte tenu du fait qu'en mars 2020 une seule liste s'était présentée lors du dernier renouvellement général des conseils municipaux, aucune élection complémentaire n'aura lieu.

POINT N°3 : Désignation des membres des commissions communales (annule et remplace)

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne les délégués aux diverses commissions communales :

Affaires Financières	<u>Pilote</u> : Olivier GROSJEAN Nathalie BLACHON - Mireille MENAND - Jean-Bernard TUETÉY - Nathalie SCHOUMACHER - Nicolas DUHAMEL
Environnement Bâtiments / Voiries	<u>Pilotes</u> : Georges PAUCHARD et Martial BEUGNET Thibaut COLIN - Nathalie SCHOUMACHER - Denis VIGIER - Florian PARDON
Culture Vie Associative	<u>Pilote</u> : Dominique PETITJEAN Mireille MENAND - Denis VIGIER - Marie-Claude PALMACE
Jeunesse Affaires scolaires et Péricolaires	<u>Pilote</u> : Dominique PETITJEAN Nicolas DUHAMEL - Marie-Claude PALMACE - Florian PARDON – Nathalie BLACHON
Communication	<u>Directeur de publication</u> : Olivier GROSJEAN Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET

POINT N°4 : Élection des membres au Conseil Administratif du C.C.A.S. (annule et remplace)

Le Conseil Municipal fixe à sept le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du C.C.A.S. (le Maire étant de droit Président du Centre Communal d'Action Sociale) et procède à l'élection de ses membres.

Sont élus à l'unanimité : Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETÉY, Nathalie SCHOUMACHER, Mireille MENAND, Denis VIGIER.

POINT N°5 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (annule et remplace)

Considérant que dans une commune de moins de 3 500 habitants, il convient de procéder à l'élection à la proportionnelle au plus fort reste de 3 membres du Conseil Municipal.

Sont élus à l'unanimité :

<u>Titulaires</u>	Monsieur Nicolas DUHAMEL	<u>Suppléants</u>	Madame Marie-Claude PALMACE
	Monsieur Georges PAUCHARD		Monsieur Jean-Bernard TUETÉY
	Monsieur Martial BEUGNET		Monsieur Florian PARDON

POINT N°6 : RODP par les réseaux et installations de Télécommunication (ORANGE 2024)

Le Maire rappelle que la Commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL, et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux et installations de télécommunication aux montants "*plafonds*" définis par le décret du 27 décembre 2005, actualisés pour 2024 aux montants suivants :

RODP télécom	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Montants				
Domaine public <u>routier</u> communal	48,27	64,36	selon permission de voirie	32,18
Domaine public <u>non routier</u> communal	1 609	1 609	selon permission de voirie	1 045,85

- Actualise les montants au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) ;

- Donne délégation au Maire, pendant la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année *n* la contribution de la Commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année *n-1*. Le Maire rendra compte au Conseil Municipal de la redevance encaissée chaque année et de la contribution versée au SYDESL.

POINT N°7 : Délibération pour l'organisation du temps scolaire

Vu la demande de maintien des horaires de l'école primaire présentée le 14 mars 2024 par la Directrice du Groupe Scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la semaine d'école et les horaires à compter de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 de la manière suivante :

	Horaires du matin		Horaires de l'après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
lundi mardi jeudi vendredi	8h45	12h	13h45	16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de maintenir les horaires scolaires pour la rentrée 2024/2025 comme indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à l'approbation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°8 : Délibération pour les tarifs de la Garderie Périscolaire (rentrée 2024/2025)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer comme suit le prix des prestations afférentes au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 :

Garderie du matin	2,40 €	Garderie du midi (13h15-13h45)	1,00 €
P.A.I.	2,60 €	Garderie du soir	3,20 €

POINT N°9 : Délibération pour l'attribution d'une délégation de service public dans le cadre de la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public ;

Vu la délibération du 12 février 2024 approuvant le principe de délégation de service public concernant la coordination et la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 avril 2024 ;

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 15 avril 2024 à 17h30. La publicité a été faite sur la plateforme E-BOURGOGNE le 25 mars 2024 et dans la presse locale le 28 mars 2024 (Journal de Saône-et-Loire – Annonces Légales).

Ouverture des offres : le 16 avril 2024. Une seule offre reçue à savoir celle de l'IFAC (*Institut de formation, d'animation et de conseil*). Attribution de la délégation de service public : le 16 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Attribue la délégation de service public à l'IFAC ;
- Autorise le Maire à négocier certains termes du contrat, notamment sur le prestataire de restauration et à signer le contrat de délégation de service public, ainsi que tous documents s'y rapportant.

POINT N°10 : Délibération pour la dotation d'un équipement de production d'électricité d'origine solaire

La Commune de Dracy-le-Fort a souhaité s'engager dans la transition énergétique. L'objet principal du projet est de voir émerger rapidement des installations de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments appartenant à la Commune qui permettraient de produire de l'énergie électrique ; de valoriser le patrimoine foncier de la Commune ; de promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Pour ce faire et suite aux travaux réalisés par le SATEC (*SOCIÉTÉ ANONYME DE TRANSACTIONS ET COURTAGE*), la Commune souhaite mettre en œuvre un projet de déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture sur le toit du Groupe Scolaire, dans une logique de production d'énergie au service du territoire dans le cadre d'une autoconsommation collective de 20 kWc. Le but de cet équipement est de produire une électricité autoconsommée par les bâtiments de la Commune.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De se doter d'un équipement de production d'électricité d'origine solaire (panneaux photovoltaïques) et de l'installer sur la toiture d'un bâtiment communal ;

- De vendre les éventuels excédents de production à EDF ;
 - De comptabiliser en dépenses et recettes cette opération dans son budget principal avec un code service dédié ;
 - D'autoriser le Maire à demander au service des impôts des entreprises son enregistrement à la T.V.A. pour l'activité de production d'électricité dans le cas où la commune serait assujettie à la T.V.A.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°11 : Délibération pour l'encadrement des conditions de transfert des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de la prise de la compétence IRVE par le Grand Chalon

Par délibération, la commune de Dracy-le-Fort a fait le choix de confier désormais le déploiement des IRVE sur espaces publics au Grand Chalon, comme l'ont fait l'ensemble des communes.

Cette reprise s'est effectuée conformément à la procédure prévue dans les statuts dudit syndicat ; c'est dans ce cadre qu'un procès-verbal pour le transfert des biens, équipements et contrats a été établi par le SYDESL. Ces évolutions de compétence ont entraîné le transfert de deux bornes installées par le SYDESL et les contrats en cours vers la commune de Dracy-le-Fort et donc le Grand Chalon qui est désormais compétent.

Le Grand Chalon, engagé pour le déploiement de ces équipements à l'échelle de l'agglomération, propose à la commune de Dracy de prendre à sa charge l'intégralité du montant calculé, soit 3 823 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le transfert en pleine propriété des bornes existantes au profit du Grand Chalon ;
- Approuve le modèle d'accord pour le transfert des biens mobiliers, équipements et contrats, concernant la borne précédemment installée par le SYDESL sur la Commune ;
- Approuve le montant de reprise dû au SYDESL, à faire rembourser par le Grand Chalon, évalué à 3 823 € ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord de transfert ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

POINT N°12 : Délibération pour une motion de soutien au milieu hospitalier

Le Maire présente la motion de soutien proposée par le Groupe VIVALTO SANTÉ qui gère le Centre Orthopédique Médico-Chirurgical de Dracy-le-Fort, motion qui a attiré l'attention du Conseil Municipal sur les difficultés inédites que rencontrent les cliniques et les hôpitaux privés et qui risquent de mettre en péril l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.

Cette motion attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de réviser les arbitrages de la campagne tarifaire 2024, afin que les structures publiques comme privées puissent se doter de matériels innovants au nom du progrès médical, et poursuivre le dialogue avec les professionnels de santé, afin que la santé publique soit ouverte à tous et dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal souhaite interpeller le Gouvernement sur cette question et apporter son soutien aux personnels de santé, dont les 226 emplois directs et indirects qui œuvrent au quotidien dans ces structures de soins à Dracy-le-Fort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien au milieu hospitalier.

Vote : Pour : 9 Abstention : 4 Contre : 0

POINT N°13 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique "Transition Écologique et Énergétique" - 28 mars 2024

Dans le cadre de la commission thématique "Transition Écologique et Énergétique", un temps d'échanges a été organisé au sujet de la préservation de l'eau sur le territoire intercommunal. Le Grand Chalon s'est engagé dans l'élaboration d'un *Plan Eau*, dont l'objectif est de décliner des actions pour une sobriété des usages de l'eau sur l'agglomération, sur la base de la politique actuelle de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Dans les prochaines semaines, des actions collectives concrètes au plan communal et/ou intercommunal seront proposées aux communes, afin qu'elles puissent évaluer leur faisabilité.

POINT N°14 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures→ Comité territorial du SYDESL – 20 mars

Monsieur VIGIER s'est rendu à la réunion qui devait recenser les besoins communaux :

- les besoins de renforcement, suite à des contraintes de tension détectées : plusieurs postes se trouveraient en contrainte de puissance et de tension, ce qui ne permet pas de couvrir correctement les besoins en électricité dans le secteur du *Domaine de l'Orbize*. Des travaux devraient être engagés prochainement, d'ici 2025.
- le renouvellement de l'opération de rétrofit (restauration/remplacement) : les travaux débuteraient en juillet 2024.
- l'utilisation du logiciel interne de gestion des pannes des mâts d'éclairage public : lors du constat d'une panne sur un luminaire, une demande d'intervention est diffusée par le biais du SIG (*Système d'Information Géographique*). Lors du suivi des réparations, quelques dysfonctionnements ont été signalés. Des corrections sur cet outil seront prochainement apportées.
- le remplacement des lampes traditionnelles par du "led", ce qui induit une diminution des consommations, mais aussi de la puissance appelée. Une réflexion sera engagée sur les abonnements de l'éclairage public une fois que les travaux seront terminés.

→ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest – 9 avril

Monsieur le Maire a assisté à l'Assemblée Générale qui a abordé les points suivants :

- L'état des restes à réaliser 2023 ;
- L'adoption du budget primitif 2024 ;
- L'avancement des travaux en cours de réalisation et ceux programmés pour 2024 (seule une intervention serait programmée à Dracy-le-Fort en 2024, rue du Pressoir pour un montant prévisionnel de 97 869,97 €).

Informations du Maire**- Budget 2024**

Des informations émanant des services fiscaux étant erronés au moment de l'élaboration du budget, celui-ci a été modifié comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses : 2 466 649,98 €	Dépenses : 2 175 195,11 €
Recettes : 2 466 649,98 €	Recettes : 2 175 195,11 €

- Investissements communaux - attribution de subventions

Dans le cadre des investissements programmés en 2024, plusieurs projets étaient éligibles à différentes subventions. Après instruction des dossiers par les services compétents, Monsieur le Maire recense les notifications d'attribution de subventions, à savoir :

Projets éligibles	Subventions	Origines des subventions	Montants notifiés
Travaux de création d'un pumtrack	Appel à projet	DÉPARTEMENT	10 000 €
	Mécénat	ARES	5 000 €
Acquisition de 6 panneaux de communication led	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	27 326,25 €
Installation d'une porte isolante à la Bibliothèque	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON	1 217 €

- Édition 2024 du Marathon des vins de la Côte Chalonnaise

La 6^{ème} édition a été un immense succès. Sur les quatre journées, 8 260 personnes ont participé aux différents formats de course proposés.

Comme le rappelle le président de l'association en charge de son organisation "*cette réussite est collective, grâce aux 778 bénévoles et à l'accompagnement des différents partenaires*".

L'édition 2025 est d'ores et déjà en cours de préparation. Elle se tiendra du 27 au 30 mars 2025.

- **Arrivée d'un nouvel agent au poste d'accueil**

Suite à la mutation de Matthias RENAUD à compter du 13 mai, Anaïs JOUVELOT qui a effectué dans des communes environnantes les deux campagnes de recensement, a rejoint le service administratif depuis le 29 avril. Elle assure les missions afférentes à l'accueil du public, la gestion des locaux communaux et elle est en relation avec les associations locales. Elle assure également la tenue ainsi que la gestion de l'Agence Postale Communale, qui est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45.

- **Associations**

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2024 : la Bibliothèque.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

En mars et en avril, ce sont 59 clients qui ont pu bénéficier de l'APC. Depuis son ouverture, ce sont 933 clients qui ont eu recours à ce service de proximité.

- **Documents disponibles**

- ✓ Le rapport d'activité 2023 des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire ;
- ✓ Le rapport d'activité 2023 de l'ADIL.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 22 mai 2024 à 19h à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. Signature pour accord des membres présents.

Le Secrétaire, Dominique PETITJEAN
Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du mercredi 22 mai 2024 - 19h
--

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusée ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE.

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour :

- supprimer l'adoption d'un Projet Educatif Territorial 2024-2026 (PEdT) ;
- se prononcer sur la dénomination du groupe scolaire dracysien. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour la cession de 5 m² d'une parcelle cadastrée (annule et remplace)

Monsieur le Maire propose la mise en vente à M. Mickaël BRISET de 5 m² de la parcelle AE 35, située au 26 de la route d'Autun, superficie qui a été estimée à 40 €/m². En raison de l'implantation du bien et de la conjoncture immobilière actuelle, le prix de vente est fixé à 200 €, hors les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet et autorise le Maire ou son représentant à faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°3 : Délibération pour la mise en location d'un terrain communal (parcelle B n° 1381)

Monsieur le Maire propose de mettre en location comme terrain d'agrément cette parcelle d'une superficie de 4 497 m² située rue du Moulin Madame, au lieu-dit "La Benne".

Régie par un bail, cette location prendrait effet à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 3 ans (renouvelable par écrit au terme) et le loyer annuel serait de 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition, autorise le Maire à signer tous documents se rapportant au bail et demande à Monsieur le Receveur de mettre en recouvrement les dites sommes.

POINT N°4 : Délibération pour le renouvellement d'équipement vétuste "luminaire éligible"

Monsieur le Maire fait part du projet de renouvellement de luminaire vétuste (une borne lumineuse).

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 6 mai 2024 précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune soit : 791,73 €

Montant estimatif des travaux HT	1 710,88 €
Montant éligible HT	1 159,68 €
Participation du SYDESL	919,15 €
Contribution estimative de la Commune HT (arrondie)	791,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur le plan de financement et sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 791,73 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- Précise que la contribution communale a été inscrite au budget 2024 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°5 : Délibération pour le tableau des effectifs des emplois au 1^{er} juillet 2024

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024 et la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe en raison d'un avancement de grade ;

Le Maire propose donc de supprimer un Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le tableau des effectifs du personnel serait alors le suivant, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Grades	Nombre de postes
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif à temps non complet (20.25/35)	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe annualisé	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe annualisé	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet présenté et les modalités qui en découlent.

POINT N°6 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps complet
(service technique)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2024 pour faire face aux missions afférentes au service technique communal et assurer la continuité de ce service durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer :

- un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition et ses modalités.

POINT N°7 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps non complet
(rentrée 2024/2025)

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2024/2025 pour assurer le service scolaire et périscolaire, il propose de créer deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet : l'un à 27h hebdomadaires, et l'autre à 38h45 hebdomadaires (ATSEM) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce projet et ses modalités.

POINT N°8 : Délibération pour la dénomination du groupe scolaire dracysien

Après la demande formulée par le Conseil d'École du 14 mars dernier de nommer le groupe scolaire "Les Crays" et le courrier adressé à ce sujet le 15 mai 2024 par la Directrice, le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette nouvelle dénomination.

POINT N°9 : Tirage au sort des jurés d'assises

Les communes de plus de 1 300 habitants doivent établir une liste préparatoire. Elles sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté. Pour Dracy-le-Fort : 1 juré, soit un tirage au sort de 3 noms. Les personnes concernées seront informées par courrier.

POINT N°10 : Comptes rendus des activités du Grand Chalou

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°11 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Réunion du SYDESL – 17 mai

Suite au courrier envoyé par la Municipalité au sujet de la mise en place sur la Commune d'un système d'éclairage public led intelligent, une réunion a été organisée par le SYDESL, à laquelle Messieurs BEUGNET et VIGIER ont été conviés. Principaux sujets abordés :

- Etat du patrimoine éclairage public : sur les 526 points lumineux, 174 équipés de sources led (65 en cours de renouvellement rétrofit) sont pilotés par 17 commandes situées sur l'ensemble de la Commune. A ce jour, 11 sont déjà équipées d'horloges astronomiques, ce qui permet de réguler l'éclairage public en fonction des saisons.

- Economies déjà réalisées par la collectivité par le passage progressif au led : les consommations ont été divisées par 3. Les ampoules sodium ne seront plus commercialisées dans les prochaines années, ce qui induira le passage à un nouveau type d'éclairage.

- Propositions techniques : il est toujours possible de moduler les plages horaires sur la Commune entière, comme sur des secteurs qui seront identifiés, de gérer les commandes d'éclairage public en télégestion ou encore d'abaisser les puissances installées des sources led uniquement.

Après différents échanges de points de vue, le Conseil Municipal décide de poursuivre le passage progressif au rétrofit led sur tous les mâts qui seraient vétustes et de permettre à la Salle Polyvalente et au centre-bourg de bénéficier d'un éclairage modulable, avec une amplitude horaire différente de celle de l'ensemble de la Commune. Par exemple, la Salle Polyvalente pourrait être éclairée plus longtemps le week-end en fonction des locations. La Commune attend un chiffrage, de façon à l'inclure dans les travaux préparatoires du budget 2025.

Informations du Maire

- Motion de soutien au milieu hospitalier

Comme cela avait été indiqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, la motion de soutien au milieu hospitalier a été adressée aux sénateurs de Saône-et-Loire, au député de la circonscription, au président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, ainsi qu'au Ministère de la Santé et de la Prévention. Madame le Sénateur MERCIER a répondu à la collectivité. Elle participe d'ailleurs activement à cette thématique, en étant Vice-présidente de la Commission d'enquête sénatoriale "La situation de l'hôpital et le système de santé en France".

- **Commission de contrôle de conformité des listes électorales**

Réunie le 11 mai dernier, la Commission a fait un état détaillé des inscriptions (30) et des radiations (29) effectuées depuis sa dernière réunion. Au 17 mai, Dracy-le-Fort comptait 1 122 inscrits actifs sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

- **Projet d'interconnexion de réseaux d'eau potable entre Châtenoy-le-Royal et Dracy-le-Fort**

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux d'eau potable, depuis plus d'un an ont été entrepris des travaux sur la création d'une interconnexion entre le réseau du Grand Chalon et celui du Syndicat Mixte des Eaux de Chalon Sud-Ouest entre les communes de Châtenoy-le-Royal et Dracy-le-Fort.

Le 14 mai, Monsieur le Maire a été convié à une réunion sur cette thématique à Mâcon, siège du *Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable* (SYDRO 71). Le projet envisagé reposerait sur la pose d'une conduite PEHD DN de 200 mm et reposerait principalement sur :

- la pose sur 750 mètres linéaires sous voirie de la RD 978, du carrefour de Cruzille jusqu'à Dracy ;
- la pose sur 500 mètres linéaires sous voirie à l'intérieur de la Zone d'Activités Économiques ;
- la conservation d'une portion du réseau d'eau potable existante dans l'allée des Fougères.

La question du financement a également été évoquée. A ce jour, le Grand Chalon ne souhaite pas prendre part au financement de ce projet qui répond pourtant à double intérêt : celui de la sécurité du réseau d'eau potable et celui du principe de solidarité entre collectivités d'une même agglomération. Malgré les réticences de l'intercommunalité, le projet d'interconnexion est bien *fléché* par le SYDRO et les travaux devraient débuter en septembre prochain.

- **Renouvellement du marché de restauration scolaire**

Le marché de restauration scolaire arrivant à son terme le 5 juillet prochain, il convient de le renouveler. Une mise en concurrence a donc été organisée avec l'envoi du cahier des charges à quatre prestataires de services spécialisés en la matière.

Les candidatures et les offres sont à déposées avant le 3 juin 2024 à 17h30.

- **Manifestations - Édition 2024 "Les Terrasses de Dracy"**

Les groupes retenus par le C.C.A.S. sont les suivants :

- 7 juin : Groupe *No Expectations*
- 14 juin : Patrick Bavay et son Orchestre ;
- 21 juin : Groupe *Onyx*.

La restauration rapide sera assurée le 7 et 21 juin par l'entreprise "*C'est Dans La Boîte*", gérée par deux jeunes Dracysiens, et le 14 juin par l'Association des Parents d'Élèves. Toutes les informations relatives à ces animations musicales seront relayées sur les différents canaux d'informations communaux, ainsi que dans la presse locale.

- **Document disponible**

- ✓ La lettre de la Sécurité routière.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 4 juin 2024 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25. Signature pour accord des membres présents.

Le Secrétaire, Martial BEUGNET

Le Maire, Olivier GROSJEAN

COLLECTE DES DÉCHETS

Attention ! le calendrier a été modifié.

Déchets ménagers : bac vert. dans un premier temps **chaque semaine** :

les **mardis matin 2, 9, 16, 23 et 30 juillet ; 6, 13, 20 et 27 août** (sortir la poubelle le lundi soir)

Et ensuite, en alternance avec le bac jaune, **tous les 15 jours** : 3 et 17 septembre.

Recyclables : bac jaune, le mardi matin tous les 15 jours :

les **mardis 2, 16 et 30 juillet ; 13 et 27 août ; 10 et 24 septembre** (sortir la poubelle le lundi soir)

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*
 Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong & Bonheur d'Etre	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3
 (ouverte les 3, 5 10, 17, 24 et 31 juillet – fermée en août) réouverture le 4 septembre

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23
 (fermée les samedis du 13 juillet au 24 août)

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. ☎ 03 85 44 32 00 (fermée du 26 au 30 août)

Levés du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹ ☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon) ☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17	Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique ☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25 ou composer le 18	Ecole de Dracy ☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde composer le 15	SUEZ (Service des eaux) ☎ 09 77 40 84 08
ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences) ☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon ☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F. ☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon) ☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>) ☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins ☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F. ☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracry@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



**LE CLOS ANTONIN
RODET**
A MERCUREY - FRANCE
55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
03 85 98 12 12 - rodet@rodet.com
cave.rodet.com f@

HORAIRES D'OUVERTURE

De Mai à Octobre : Du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
De Novembre à Avril : Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h



DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

DOMAINE DELIANCE
GIVRY
24, Le Buet
71640 Dracy le Fort
Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com

**Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI**
03 85 44 30 96



Chez Kate
Chambre d'hôtes - Gîte
Bourgogne Côte Chalonnaise



+33 (0)6 81 09 58 36
joel.dert@wanadoo.fr
22 rue de la Fousotte
71640 DRACY LE FORT

Manège de la Tuilerie
Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com
*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*

AD CARROSSERIE DESPREY

DESPREY AUTOMOBILES
03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS
CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE
Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

VAGINET SARL
5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platerie-peinture.com

25 ans de passion à vos côtés

GROUPE Eric Cheli
Notre objectif, votre satisfaction

2 sites pour mieux vous servir

Chalon sud - Sevrey
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76
Zone de Chatillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

RENDEZ-VOUS SUR WWW.ERIC-CHELI.COM

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85



À votre service
depuis 1951



www.morey-traiteur.fr



À votre service
depuis 1951



Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

*Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne*



INSTITUT
Inéa Beauté

CENTRE
GUINOT
INSTITUT - PARIS

8 avenue Charles de Gaulle
71880 Châtenoy le Royal
Tel : 03 85 87 95 87

nestenn

GRUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES



Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 484007992



NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône

T 03 85 90 85 90
P 06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com



**L'Entre Midi
Et Deux**
BAR RESTAURANT



24 route d'Autun
71640 Dracy le Fort

☎ 03.85.87.98.02

✉ lentremidietdeux@gmail.com



MENU DU JOUR

f

👤

📷

SUR PLACE OU A
EMPORTER



VOTRE BUREAU

www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23





GAMME D'IMPRESSION COULEUR

Canon[®]

 **Lexmark**

SHARP

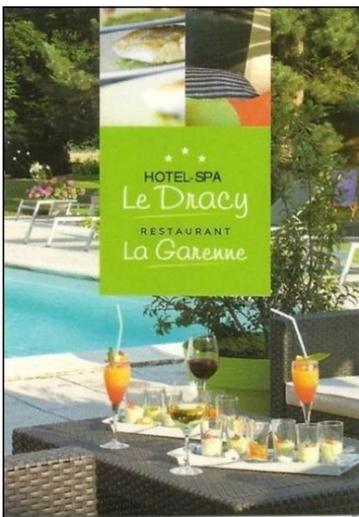
CALIPAGE

Tout pour être heureux *au bureau*

NovoTouch

www.novotouch.com





HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com



Groupama

RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*